## REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Pyrénées-Atlantiques EXTRAIT DU REDES DELIBERATIONS DU C

Envoyé en préfecture le 18/04/2024 Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

DE LA COMMUNE DE ID: 064-216403998-20240412-2024\_17-DE

NOMBRE DE MEMBRES				
afférents au conseil municipal	En exercice	ont pris part à la délibération		
19	19	19		
D	ate de convo			

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de MONTARDON, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

<u>Présents</u>: S. BONNASSIOLLE, C. HIALE GUILHAMOU, T. GADOU, A. POUBLAN, C. BOISSIERE, H. BERNADET, T. BEUGNIES, J. POUBLAN, M.H. BEAUSSIER, V. BERGES RAGOCHE, M. TIRCAZES, S. BAUDY, F. FERNANDES, S. DAUBE, F. SUBIAS, L. DUMERGUES.

<u>Procurations</u>: F. GOMMY procuration à A. POUBLAN, S. PIZEL procuration à C. HIALE GUILHAMOU, F. COUDURE procuration à M. TIRCAZES.

N°2024/17

T. BEUGNIES a été élu secrétaire de séance.

## Affectation de résultat de fonctionnement exercice 2023

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Î	RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESTES A		CHIFFRES A
	CA 2022	LA SI	EXERCICE 2023	REALISER 2023	SOLDE DESRESTES A REALISER	PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 240 346,20€		-49 265,39 €	- 219 950.00 € - €	- 219 950,00 €	-489 861,59 €
FONCT	315 507.78 €	240 346.20 €	505 250.56 €			580 412,14 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

- 269 911,59 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	580 412,14 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	489 861,59 €
Solde disponible affecté comme suit :  Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)  Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	90 550,55 €
Total affecté au c/ 1068 :	489 861,59 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

**DECIDE** l'affectation de résultat ci-dessus ;

VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Publié le ID: 064-216403998-20240412-2024\_17-DE

Envoyé en préfecture le 18/04/2024 Reçu en préfecture le 18/04/2024

Votants: 19

Pour: 19 Fait et délibéré en séance.

Copie certifiée conforme

Le Maire



Stéphane BONNASSIOLLE